

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 241

présenté par
M. Véran

ARTICLE 31

À l'alinéa 49, substituer aux mots :

« Les dispositions du présent article s'appliquent »

les mots :

« Le présent article est applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.